ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(17)/61

13 décembre 2017

(17-6900)

Conférence ministérielle
Onzième session
Buenos Aires, 10-13 décembre 2017

Original: anglais

COMMUNICATION MINISTÉRIELLE CONJOINTE SUR LA RÉGLEMENTATION INTÉRIEURE DANS LE DOMAINE DES SERVICES

La communication ci-après, datée du 13 décembre 2017, est distribuée à la demande des délégations de l'Albanie; de l'Argentine; de l'Australie; du Brésil; du Canada; du Chili; de la Chine; de la Colombie; du Costa Rica; de l'ex-République yougoslave de Macédoine; de la Fédération de Russie; de Hong Kong, Chine; de l'Indonésie; de l'Islande; d'Israël; du Japon; du Liechtenstein; du Mexique; du Monténégro; de la Norvège; de la Nouvelle-Zélande; du Pérou; de la République de Corée; de la République du Kazakhstan; de la République de Moldova; de Singapour; de la Suisse; du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; de la Turquie; de l'Ukraine; de l'Union européenne; et de l'Uruguay.

---

1. Les Ministres représentant les Membres suivants de l'Organisation mondiale du commerce (OMC): Albanie; Argentine; Australie; Brésil; Canada; Chili; Chine; Colombie; Costa Rica; ex-République yougoslave de Macédoine; Fédération de Russie; Hong Kong, Chine; Indonésie; Islande; Israël; Japon; Liechtenstein; Mexique; Monténégro; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pérou; République de Corée; République du Kazakhstan; République de Moldova; Singapour; Suisse; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Turquie; Ukraine; Union européenne; et Uruguay, reconnaissent l'importance de bonnes pratiques réglementaires dans la facilitation du commerce des services.

2. Nous reconnaissons les travaux très utiles qui ont été entrepris et les progrès satisfaisants qui ont été accomplis au cours des discussions, depuis la dernière Conférence ministérielle, pour relancer les négociations dans le cadre du Groupe de travail de la réglementation intérieure de l'OMC.

3. Nous réaffirmons notre engagement de faire avancer les négociations sur la base des propositions récentes exposées dans le document WT/MIN(17)/7/Rev.2 et des discussions connexes dans le cadre du Groupe de travail de la réglementation intérieure ainsi que des contributions futures des Membres pour obtenir un résultat multilatéral. Nous continuerons à travailler ensemble, avec tous les Membres, à cette fin.

4. Nous appelons tous les Membres à intensifier les travaux après la onzième Conférence ministérielle en vue de conclure la négociation sur les disciplines relatives à la réglementation intérieure conformément au mandat énoncé à l'article VI:4 de l'Accord général sur le commerce des services, avant la prochaine Conférence ministérielle.